

REGLEMENT RANDOTRAIL FESTEOLIEN 2026

L'EVENEMENT

L'association A LAON BIKE en collaboration avec le COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL AISNE, organise le dimanche 25/10/2026 le Rando'Trail Festéolien avec au programme 4 épreuves :

- 5km ==> départ 8h-10h libre
- 10km ==> départ 8h-10h libre
- 10km ==> départ 13h30 (compétitif)
- 18km ==> départ 13h30 (compétitif)

Le départ et l'arrivée seront donnés place du foyer rural à FESTIEUX.

Le parcours sera balisé avec des pancartes, flèches distinctes selon le tracé choisit

Des signaleurs seront postés aux endroits nécessaires.

ORGANISATEURS

Association "A LAON BIKE "

Président FRANCOIS GILBERT

Adresse postale : 10 PLACE DES MARAICHERS 02000 LAON

Adresse mail : jordanalaonbike@gmail.com

site : <https://www.facebook.com/ALAONBIKE>

Association "COMITE DEPARTEMENTAL SPORT EN MILIEU RURAL AISNE "

Président JEAN-PIERRE OLIVIER

Adresse postale : 2 rue du docteur Ernest Ganault, 02860 VORGES

Adresse mail : aisne@sportrural.fr

site : [CDSMR 02 » Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de l'Aisne](#)

Telephones responsables évènements :

JORDAN JEANNIOT 0628033696 (A LAON BIKE)

ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

CAS DE FORCE MAJEURE

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de catastrophe naturelle (intempéries, tempêtes ...) ou d'interdiction administrative de tenue d'épreuves sportives (épidémies, attentats...). Dans ce cas l'organisation procéderait à un report d'inscription sur l'année suivante.

ENGAGEMENTS

Les Marches du matin sont ouvertes à tous.

L'épreuve Trail est ouverte aux licenciés F.F.A., ainsi qu'aux non-licenciés remplissant la condition minimale d'âge.

TRAIL 18km, réservé aux personnes majeures à la date du 25/10/2026

TRAIL 10km, réservé aux personnes âgées de 15ans ou plus à la date du 25/10/2026

Les coureurs devront fournir à l'inscription :

- soit une copie de leur licence sportive FFA en cours de validité au jour de l'épreuve. Les licences FFTRI, FFC, Ufolep ou tout autre fédération sportive ne sont pas valables.
- soit remplir le formulaire Parcours Prévention Santé attestant de leur aptitude à la pratique du trail Conformément à l'article L. 321-3 du Code du Sport « la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations est subordonnée, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date des courses ».

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif. Il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

DROITS D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est de :

- 4 euros pour les marche 5km et 10km, sans engagements préalables
- 8 euros pour le TRAIL 10km
- 12 euros pour le TRAIL 18km
- Engagements Trail sur le site [Chronométrage d'épreuves sportives - Ultratiming](#)
- Les dossards (pour les trailers) seront remis à la salle des fêtes, place du foyer rural le dimanche 25 octobre 2026 à partir de 11h jusqu'à 13h.
- Cloture d'inscription le 23/10/2026, jauge maximale de 250partants.

CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement. Sont interdits sur les parcours : les chiens, les suiveurs en VTT, à cheval ou à véhicule motorisé.

Le coureur s'engage à respecter l'environnement.

Tout abandon de matériel ou jet de déchet hors des lieux prévus est strictement interdit. Le coureur s'engage à respecter le balisage et le tracé.

Il est formellement interdit de sortir du tracé délimité.

Le non-respect de ces consignes entraînera la mise hors-course directe du concurrent fautif.

DEROULE

Un ravitaillement sera proposé sur le parcours TRAIL 18km et sera placé au km 11,5.

Un ravitaillement à l'arrivée sera proposé pour les 2 tracés TRAIL

Les coureurs sans dossard, les animaux et les engins roulants, motorisés ou non, sont formellement interdits sur les parcours Trail, hormis ceux de l'organisation.

Les bâtons sont interdits sur l'ensemble des épreuves.

L'arrivée TRAIL sera jugée par chronométrage électronique par la société ULTRATIMING

SECOURS

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (D.P.S) sera assurée par l'Union Departemental des Dremiers Secours de l'Aisne sur la zone de départ/arrivée, avec une possibilité d'intervention sur tout le tracé.

RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées pour les TRAILS aux 3 premiers scratch masculin et 3 premières scratch féminine, ainsi qu'aux 3 premiers jeunes (juniors et cadets).

DROITS IMAGES

Tout coureur participant à l'une des épreuves du Trail autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.